

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

A la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 5 décembre 2022 à 19h00.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et Messieurs Pascal D'Astous, Germain Therriault et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christiane Berger et la greffière-trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 220-2022 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU' UNE séance extraordinaire a été convoquée par le maire;

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h00. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 221-2022 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE : l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation est accepté.

RÉSOLUTION 222-2022 ADOPTION DU BUDGET « DÉPENSES » 2023

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière doit préparer et adopter un budget pour l'année financière 2023 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le budget « dépenses » qui suit, est et soit adopté pour l'année financière 2023 :

<u>DÉPENSES</u>	<u>2023</u>
Administration générale	196 075
Sûreté du Québec	41 940
Protection incendie	108 405
Transport	311 165
Hygiène du milieu	128 910
Urbanisme et mise en valeur du territoire	100 845
Loisirs et culture	29 465
Frais de financement	1 000
GRAND TOTAL	917 805

RÉSOLUTION 223-2022 ADOPTION DU BUDGET «RECETTES» 2023

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le budget « recettes » qui suit est et soit adopté pour l'année financière 2023;

<u>RECETTES</u>	<u>2023</u>
Tenant lieu de taxes (école, terres publiques, chalets Lac Touradi)	73 888
Transferts (Péréquation, Routes)	144 514
Contrat de déneigement MTQ	75 819
Redevances projet éolien	68 000
Compensation Recyc-Québec	34 465
Permis, mutation, autres	22 400
Tarification matières résiduelles et égoûts	84 010
TOTAL RECETTES	503 096
Excédent non affecté	37 000
Taxes foncières	377 709
GRAND TOTAL	917 805

RÉSOLUTION 224-2022 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des immobilisations

Construction salle communautaire	2023	350 000
Voirie (ponceau)	2024	150 000
Asphalte	2025	100 000

RÉSOLUTION 225-2021 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 19h20.

Je, Claude Viel, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Claude Viel, maire

Annie Fournier, Greffière- trésorière adjointe